réf cnamts 638.12.2001

transports non sanitaires

bon de transport à échanger auprès d'un point de vente SNCF

convention SNCF Direction CV 520.130

volet 1 à adresser après l'échange à la caisse primaire d'assurance maladie par le bureau de contrôle comptable SNCF

	partie à compléter	nar la caisse ou l	e centre	émettant le	bon de 1	ransport		
centre ou caisse ém	ettant le bon de transpor		ic centre	cifictualit ic	boll ac	transport		
nom et adresse	1							
code organisme								
 organisme auquel d 	loit être envoyé la factur	2						
nom et adresse								
		GD. LLC						
•	NCF ouvert au nom de cett							
	ncernant le bénéficiaire	iu transport						
nom, prénom de l'assuré n° d'immatriculation	(e)							
	iaire du transport si celui-	ri n'est nas l'assuré(e)						
-	onne transportée nécessite		nnaonateur	(1 seul accompa	onateur est	nrévu)	non	oui
nom, prénom de l'accon	-	ia presence a un accon	mpagnatear	(1 scar accompa	gnuicur esi	prevu)	non	our
-	e en charge du transport	(base 2 ^{ème} classe excli	usivement)					
_	e au titre de laquelle est dé			(D AT).				
	insport bénéficie d'une dis) ·			
	faire l'avance des frais pour					^{1e} classe pris en	charge par la ca	aisse ¹
_	r 35% du prix du billet 2 ^{ème} cl					P	g- r	
→ le motif du déplacer	-	1 <i>3</i> .						
→ le parcours :								
- aller – de	à	à via						
- retour – de		à			via			
\rightarrow ce bon de transport e	est valable jusqu'au :							
timbre sec du centre ou de la caisse authentifiant l'émission du bon de transport			bon établi le , à signat coordonnées téléphoniques et signature du représentant de la caisse ou du centre émetteur du bon de transport				e du titulaire du bon ou de son représentant	
		partie réserv	ée à la Si					
-	est titulaire d'une réduction	-	non	oui – nature :			taux :	%
	tulaire d'une réduction à tit	•	non	oui – nature :	10 17	14.1	taux :	%
	ort délivrés au bénéficia							
	catégorie (1 ^{ère} ou 2 ^{ème} classe)	n° du titre	prix TT	CC 2 ^{ème} classe	la person	ement payé par ne transportée ²	à la charge de	e la caisse
bénéficiaire (aller)								
bénéficiaire (retour)								
accompagnateur (aller)								
accompagnateur (retour)								
timbre à date de	la gare d'émission des titre	es de transport						
		·		montar	it total dû	par la caisse		
La loi 78.17 du 6 1 78 relat	ive à l'informatique, aux fichi	ers et aux libertés s'annli	que à ce forr	nulaire. Elle gara	ntit un droit	d'accès et de rea	ctification nour l	es données

* A partir du 01.01.2002 les montants doivent être indiqués en euros.

sociale, 441.1 du Code pénal)

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations. (articles L377.1 du Code de la sécurité

¹ Le bénéficiaire peut cependant voyager en 1 ère classe. Dans ce cas, le supplément reste à la charge du bénéficiaire du transport et doit être réglé lors de la délivrance des titres de transport

réf cnamts 638.12.2001

transports non sanitaires

bon de transport à échanger auprès d'un point de vente SNCF

convention SNCF Direction CV 520.130

volet 2 à conserver par le bureau de contrôle comptable SNCF après l'avoir complété et délivré les titres de transport

centre ou caisse én	partie a completer partie a completer partie a completer partie partie a completer partie partie a completer p	ar ia caisse ou	ie centr	e emettant le	boll de t	ransport		
nom et adresse								
code organisme								
• organisme auquel	doit être envoyé la facture							
nom et adresse								
n° de compte courant SI	NCF ouvert au nom de cette C	CPAM						
• renseignements co	oncernant le bénéficiaire du	transport						
nom, prénom de l'assuré	6(e)							
n° d'immatriculation								
-	ciaire du transport si celui-ci r	-						
_	onne transportée nécessite la	présence d'un acco	mpagnate	ur (1 seul accompa	gnateur est	prévu)	non	oui
nom, prénom de l'accor		oème 1	, .					
	e en charge du transport (be							
	e au titre de laquelle est délivi)			
	ansport bénéficie d'une disper faire l'avance des frais pour la					e alassa nwis an	ahanaa nan la a	
	er 35% du prix du billet 2 ^{ème} class			ort uans la minte	uu tafii 2	ciasse pris en	charge par la (Caisse
→ le motif du déplace	•	e qui reste a sa chargi	•					
→ le parcours :	ment .							
- aller – de		à			via			
- retour – de		à			via			
→ ce bon de transport	est valable jusqu'au :							
	ou de la caisse authentifiant u bon de transport	bon établi le coordonnées téléph la caisse ou du cent		signature du repré		_	itulaire du bon représentant	ou de son
		partie réserv	vée à la	SNCF *				
la personne transportée	est titulaire d'une réduction à		non	oui – nature :			taux :	%
	tulaire d'une réduction à titre	•	non	oui – nature :			taux :	%
	oort délivrés au bénéficiaire	-	t à l'acco	npagnateur (com	pléter 1 lign	ie par déplacem	ent et par pers	onne)
	catégorie (1 ^{ère} ou 2 ^{ème} classe)	n° du titre	prix '	TTC 2 ^{ème} classe		ment payé par ne transportée ²	montant à la charge d	
bénéficiaire (aller)								
bénéficiaire (retour)								
accompagnateur (aller)								
accompagnateur (retour)								
timbre à date de	la gare d'émission des titres d	de transport		montan	ıt total dû	par la caisse		
								les données

sociale, 441.1 du Code pénal)

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations. (articles L377.1 du Code de la sécurité

^{*} A partir du 01.01.2002 les montants doivent être indiqués en euros.

¹ Le bénéficiaire peut cependant voyager en 1 ère classe. Dans ce cas, le supplément reste à la charge du bénéficiaire du transport et doit être réglé lors de la délivrance des titres de transport

transports non sanitaires

bon de transport à échanger auprès d'un point de vente SNCF

volet 3 à conserver par la caisse primaire d'assurance maladie

convention SNCF Direction CV 520.130

	ar la caisse ou le centr	e émettant le bon de trai	nsport				
• centre ou caisse émettant le bon de transport							
nom et adresse							
anda arganisma							
code organisme							
organisme auquel doit être envoyé la facture							
nom et adresse							
d	IDAM.						
n° de compte courant SNCF ouvert au nom de cette C							
• renseignements concernant le bénéficiaire du	transport						
nom, prénom de l'assuré(e)							
n° d'immatriculation	1 (11 (()						
nom, prénom du bénéficiaire du transport si celui-ci r	• ' '						
l'état de santé de la personne transportée nécessite la p	presence d'un accompagnate	ur (I seul accompagnateur est pre	vu) non oui				
nom, prénom de l'accompagnateur	zème 1 ·	4)					
• conditions de prise en charge du transport (base 2ème classe exclusivement)							
→ nature de l'assurance au titre de laquelle est délivrée le bon de transport (AS, ALD, AT) :							
→ le bénéficiaire du transport bénéficie d'une disper							
oui - il n'a pas à faire l'avance des frais pour la délivrance des titres de transport dans la limite du tarif 2ème classe pris en charge par la caisse							
non – il doit régler 35% du prix du billet 2 ^{ème} classe qui reste à sa charge ¹							
→ le motif du déplacement :							
\rightarrow le parcours :	`	<u> </u>					
- aller — de	à	via					
- retour – de	à	via					
→ ce bon de transport est valable jusqu'au :							
timbre sec du centre ou de la caisse authentifiant l'émission du bon de transport	bon établi le , à coordonnées téléphoniques et la caisse ou du centre émetteu	signature du représentant de	gnature du titulaire du bon ou de son représentant				

La loi 78.17 du 6.1.78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant.

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations. (articles L377.1 du Code de la sécurité sociale, 441.1 du Code pénal)

réf **cnamts 638.12.2001**

¹ Le bénéficiaire peut cependant voyager en 1^{ère} classe. Dans ce cas, le supplément reste à la charge du bénéficiaire du transport et doit être réglé lors de la délivrance des titres de transport